

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18847 - 73ÈME ANNÉE

Dimanche 12 novembre, hommage au fondateur du PCR : des combats à poursuivre

Construire une nouvelle société d'une île au monde

Dimanche, à l'initiative du Parti communiste réunionnais, aura lieu un hommage à Paul Vergès à l'occasion du premier anniversaire de son décès. Cette commémoration aura lieu pendant que se tient à Bonn la COP23. Le changement climatique et ses conséquences a été une question qui a marqué l'engagement politique de Paul Vergès jusqu'à sa disparition le 12 novembre 2016.

Ce 12 novembre marquera le premier anniversaire du décès de Paul Vergès, fondateur du Parti communiste réunionnais. Cette commémoration organisée par le PCR se tiendra à 10 heures au cimetière paysager du Port. Elle se poursuivra par un pique-nique au Parc Boisé Laurent Vergès.

Cet événement a lieu dans une actualité dominée par la conférence de Bonn sur le climat, la COP23. Le changement climatique et ses conséquences a été une question qui a marqué les 20 dernières années de l'engagement politique de Paul Vergès. Aussi il a milité jusqu'au bout pour que cette question soit prise en compte dans toutes les analyses. Le changement climatique est en effet une conséquence de la domination du système capitaliste dans le monde. Résoudre cette question suppose donc de dépasser ce système, avec la mise en place de nouvelles relations entre les peuples pour arriver à construire une nouvelle civilisation.

Les éléments présentés à la conférence de Bonn soulignent l'urgence d'aller vers de nouveaux modes de production et de consommation. Et ses participants appellent à l'action. Ils demandent aux États d'accélérer la mise en œuvre des engagements pour respecter l'Accord de Paris, ratifié et donc applicable depuis un an. Ce traité international a été signé lors de la

COP21. Avant cette conférence, Paul Vergès a proposé à la France une nouvelle vision pour notre région, prenant en compte trois facteurs : l'océan, l'énergie et la hausse de la population.

Océan, énergie, population

En effet, le 3 juin 2014, dans la perspective du sommet de la COI qui allait se tenir deux mois plus tard à Moroni aux Comores, et avec en point de mire l'organisation par la France de la COP21 17 mois plus tard, Paul Vergès avait pris l'initiative d'une proposition de résolution qui a été co-signée par des sénateurs de tous les groupes politiques de cette assemblée : « nous pensons que la puissance invitante, la France, peut prendre des initiatives concrètes. Parmi ces initiatives, l'une concerne les îles de la commission de l'Océan Indien (COI) : pour l'instant, la commission de l'Océan Indien est composée de Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles, La Réunion. Ces îles sont toutes confrontées aux problèmes qui vont se poser dans ce 21e siècle ».

En effet, précise la proposition de résolution, « toutes les îles sont dépendantes de l'extérieur, pour leur approvisionnement énergétique, que ce soit en pétrole, en gaz ou en charbon. Il y a là d'une part, un facteur d'insécurité sur l'approvisionnement, d'autre part, un coût extrêmement élevé pour ces importations. Mais dans le même temps, du fait de leur position géographique, ces îles bénéficient de tous les éléments nécessaires pour parvenir rapidement à l'autonomie énergétique. Au niveau des énergies renouvelables, elles possèdent des

gisements produisant de l'énergie en permanence (les énergies de la mer, la géothermie, l'hydraulique) ou de l'énergie intermittente : éolienne (alizés) ; solaire ; biomasse. Ainsi, toutes les îles ont des atouts pour atteindre l'autonomie énergétique et éliminer l'importation d'énergies fossiles. Outre le gain financier, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre est considérable ».

Cette situation a lieu dans un contexte, celui de la croissance de la population. « Cette question de la transition démographique va obligatoirement avoir des conséquences directes, qu'il faudra bien prendre en compte : l'autonomie alimentaire, la santé, l'éducation, des classes élémentaires à l'université ; le logement ; l'emploi ; les infrastructures de transports, etc. Et bien sûr, la question de l'énergie. Car, sur le plan du développement durable, la question de la maîtrise de l'énergie est un élément décisif », précise la proposition de résolution qui se conclut en ces termes : « J'é mets le vœu que cette initiative suscite à nouveau l'unanimité au Sénat. Cela permettrait de concrétiser une initiative concrète, réalisable et significative à la veille du sommet de Paris 2015. Enfin, cette initiative commune serait le message adressé à toutes les populations et à tous les peuples de cette zone Océan Indien : un objectif défini peut être ratifié par tous les secteurs de l'opinion publique et toutes les collectivités, de la pyramide institutionnelle, depuis les collectivités locales jusqu'au sommet de l'État ».

Les débats de la conférence de Bonn sur le climat soulignent combien il est important de continuer ce combat.

M.M.

COP23**« Les trois dernières années les plus chaudes jamais enregistrées »**

Le jour de l'ouverture de la COP23 lundi à Bonn, la publication d'une déclaration de l'Organisation météorologique mondiale a souligné l'urgence d'agir : 2015, 2016 et 2017 sont les trois années les plus chaudes jamais mesurées.



Frank Bainimarama, président de la COP23 et Premier ministre des Fidji.

D'après la déclaration provisoire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur l'état du climat mondial, la température moyenne à la surface du globe pour les neuf premiers mois de l'année dépassait de quelque 1,1 degré celle de l'époque préindustrielle. Sous l'effet d'un puissant Niño, 2016 devrait conserver son statut d'année la plus chaude, 2015 et 2017 se disputant la deuxième et la troisième places. Enfin, les années 2013 à 2017 sont bien parties pour constituer la période de cinq ans la plus chaude jamais enregistrée.

« Les trois dernières années sont les plus chaudes qui aient jamais été enregistrées et s'inscrivent dans la tendance au réchauffement à long terme de la planète », a déclaré le Secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas. « Nous avons assisté à des conditions météorologiques exceptionnelles, par exemple des pics de température à plus de 50 degrés en Asie, des ouragans d'une intensité record dans les Caraïbes et dans l'Atlantique qui ont atteint l'Irlande, des inondations dévastatrices causées par la mousson et frappant des millions de personnes, ou bien encore une terrible sécheresse en Afrique de l'Est. »

Impacts

Les phénomènes extrêmes ont une incidence sur la sécurité alimentaire de millions d'êtres humains, en particulier parmi les plus vulnérables. Une étude de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a révélé que dans les pays en développement, 26 % des pertes et préjudices causés par les tempêtes, les inondations et les sécheresses d'échelle moyenne à grande concernaient l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie.

D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'impact des vagues de chaleur sur la santé, à l'échelle du globe, dépend non seulement de la tendance générale au réchauffement mais aussi de leur distribution entre les zones habitées. Des études récentes démontrent que le risque global de maladie ou de décès lié à la chaleur s'est accru régulièrement depuis 1980, et qu'environ 30 % de la population mondiale vit désormais dans des régions climatiques sujettes à des vagues prolongées de chaleur extrême. Le nombre de personnes exposées aux vagues de chaleur a augmenté de quelque 125 millions entre 2000 et 2016.

En 2016, 23,5 millions de personnes ont été déplacées du fait de catastrophes d'origine météorologique. Comme les années précédentes, ces déplacements de population internes étaient liés pour la plupart

à des tempêtes ou à des inondations et concernaient la région Asie-Pacifique. En Somalie, plus de 760 000 déplacés internes ont été recensés, comme l'a indiqué le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Engagements à tenir

Ses informations fixent le contexte de la COP23. Lors de la cérémonie d'ouverture lundi, Frank Bainimarama, président de la COP23 et Premier ministre des Fidji a déclaré que, « partout dans le monde, des milliers de personnes sont en souffrance, abasourdis par le déferlement des forces naturelles contre elles. Notre rôle en tant que responsables est de répondre à leur détresse en faisant appel à tous les moyens à notre disposition ». « Cela signifie que nous devons honorer pleinement nos engagements et ne pas nous dérober », a-t-il poursuivi. La Secrétaire exécutive de l'ONU Changements Climatiques, Patricia Espinosa, a déclaré : « de concert avec l'Agenda du Développement durable, nous connaissons le chemin que nous devons emprunter pour faire face au changement climatique et au développement durable. »

Ceci est essentiel pour que l'ambition principale de l'Accord de Paris puisse être atteinte, à savoir maintenir l'élévation de la température mondiale bien en dessous des objectifs de l'Accord de deux degrés Celsius et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette augmentation à 1,5 degré Celsius, a-t-elle dit en substance.

Patricia Espinosa a souligné l'urgence d'enregistrer des progrès immédiats. « Nous devons aussi progresser pour concrétiser les engagements prévus pour 2020. À cet égard la finance et les promesses d'atténuation sont essentiels, » a-t-elle ajouté.

Edito

Paradise Papers : la logique du capitalisme

La diffusion par le Consortium international des journalistes d'investigation de nouvelles données sur la fraude fiscale est encore plus importante que les Panama Papers. Cette fois, les diffuseurs des Paradise Papers ont mis la main sur plus de 13 millions de documents. Ils permettent d'apporter un éclairage sur la gigantesque opération de fraude organisée au profit des plus riches.

Il s'avère que le système économique dominant permet aux plus riches d'accroître leur fortune. Le niveau des inégalités est sans précédent, alors que la population du monde n'a jamais été aussi importante. Dans le même temps, le nombre de travailleurs ne cesse de battre des records, alors que l'innovation technologique garantit des gains de productivité sans précédents.

Les ingrédients sont réunis pour que le monde soit capable de créer des richesses comme jamais. Il s'avère que le produit de ce travail est très inégalement réparti. Les ultra-riches bénéficient pourtant d'un système leur garantissant une sécurité pour faire des affaires, et un système de santé pour accroître leur espérance de vie. Tout cela a un prix qui est financé par la collectivité. En compensation de toute cette protection, un impôt sur le revenu progressif a été mis en place dans de nombreux pays. Mais certains des nantis refusent de payer ce qu'ils doivent à la société. En conséquence, ils dissimulent leur fortune à l'abri des regards. Au total, le coût de cette fraude fiscale est estimée à 350 milliards d'euros par an. C'est autant de perdu pour les travailleurs qui créent la richesse, et aspirent à avoir droit à une protection sociale de qualité, ainsi qu'à des services publics à la hauteur.

Ces révélations surviennent au moment où l'Assemblée nationale examine le projet de loi de finances pour 2018. Une des mesures phares est la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune. Cela signifie par exemple que l'État fait un chèque de 400 millions d'euros à un millier de contribuables qui bénéficient de haut revenus. Qui peut croire que ces nantis puissent avoir besoin d'une telle assistance ?

Pour justifier cette décision, le gouvernement fait sienne la thèse du ruissellement. Cela veut dire donner plus aux riches en espérant qu'ils investissent dans des activités créatrices d'emploi. Les révélations des Paradise Papers montrent une toute autre réalité. De ruissellement il est plutôt question de dissimulation. C'est une des conséquences de la domination du capitalisme dans le monde, avec une version de plus en plus ultra-libérale en Occident. L'exploitation des travailleurs et de l'environnement est mise au service de l'accroissement de la fortune d'une minorité qui s'empresse de refuser de payer sa dette envers la société en toute impunité.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Nouvelle économie

Livraison à domicile entre particuliers avec charoyali.com

L'économie se transforme sous l'influence des progrès de la technologie dans les outils de communication. Nouvelle illustration avec la création d'un service de livraison à domicile entre particuliers.

Olivier Coupama est un jeune entrepreneur de 23 ans qui évolue dans le secteur automobile depuis quelques années déjà, et qui lance aujourd'hui charoyali.com. Ce nouveau site Internet, mis en ligne le 6 novembre, est spécialisé dans la livraison d'objets en tous genres entre particuliers.

Le jeune professionnel sudiste a eu l'idée simplement, en cherchant un moyen de faire livrer à sa compagne, en toute discrétion, un cadeau de Saint-Valentin. Cette expérience personnelle s'est révélée pas si simple et est à l'origine du projet d'entreprise. Livrer des fleurs, récupérer l'achat d'un meuble d'occasion, sur Le bon coin par exemple, ou encore récupérer une pièce détachée commandée en France... rares sont les acteurs à proposer une livraison à domicile, à bas coût. Le site internet charoyali.com entend y répondre, à sa manière. Qu'importe le mode de transport utilisé, seule la livraison compte !

A l'instar du site cocolis, fer de lance du concept "co-voiturage de colis" en France, Olivier Coupama invite les Réunionnais à s'inscrire sur sa plateforme qu'il a développée

depuis le mois de mars : soit pour arrondir leurs fins de mois en faisant une course pour le compte d'autrui ; soit pour profiter d'un service de livraison simple, rapide et au prix qui leur semble le plus juste. Charoyali.com vise uniquement à mettre en relation les particuliers, la prestation de livraison est ensuite convenue entre eux directement, de l'aspect logistique à la rémunération pour le service rendu. Seule condition imposée par le site, eu égard à la législation, la course ne doit pas être à l'origine du déplacement. Au contraire, c'est le déplacement prévu, ou fréquemment effectué, qui est à l'origine de la course. Et ce, qu'il se fasse en voiture, bus, transports collectifs, à pied... ou encore en avion !

D'autres règles de bonne conduite et de bon sens doivent être respectées. Les marchandises prohibées ou soumises à certaines contraintes comme les médicaments, le matériel réputé dangereux, faisant l'objet d'une réglementation spécifique, ne peuvent être transportés. La charte du site internet précise une liste d'objets et précise notamment : chaque livreur est responsable du contenu qu'il transporte, il doit donc être connu et surtout vu avant

de débiter sa course.

Dès son lancement le 6 novembre, charoyali.com est doté de plusieurs fonctionnalités. Celles-ci se verront améliorer et compléter par la suite. Son dirigeant souhaite notamment généraliser un système de traquage via smartphone afin de faciliter le suivi de la livraison. Parmi les services proposés aujourd'hui, le site s'attache notamment à vérifier l'identité et les coordonnées de chaque nouvel inscrit, avec un système de vérification SMS. La plateforme donne la parole aux clients après chaque livraison via un système de notation et leur laisse un espace de libre-expression pour partager son avis.

Coût du service

Pour tout particulier souhaitant transporter des objets : un abonnement mensuel de 4,99 euros pour avoir la possibilité de proposer un seul trajet (et obtenir ainsi les coordonnées d'un potentiel client), et un abonnement de 9,99 euros jusqu'à 20 trajets (et donc 20 mises en relation) et obtenir des services complémentaires sur le site Internet.

Masterclass sur l'innovation à Maurice

Séminaire de formation et de partage d'expériences dédié aux incubateurs et structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovants (SAEI) dans l'Océan Indien.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de « Promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes en Afrique subsaharienne francophone », l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien (UCCIOI), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (IFE) et le Programme Afrique

Innovation (PAI), ont organisé du 5 au 7 novembre 2017 à Réduit (République de Maurice), un séminaire de formation et de partage d'expériences dédié aux SAEI dans l'Océan Indien, dénommée « Masterclass Incub'OI ».

Ce séminaire a mobilisé une quarantaine de participant(e)s issus des incubateurs, des chambres de commerce, et du monde académique de la région Océan Indien : Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mayotte, La Réunion, Rodrigues, Seychelles.

Cette session de formation et de partage d'expériences a pour objec-

tifs de définir des stratégies d'incubation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans la région, de renforcer les capacités des responsables des structures présentes et d'initier un réseau des SAEI de l'Océan Indien.

Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une collaboration fructueuse établie depuis novembre 2016 entre l'OIF et l'UCCIOI, en vue d'accompagner le développement économique de la région et qui doit se matérialiser très prochainement par la signature d'un accord-cadre de coopération.

Les 11, 12 et 19 novembre, commémoration de la révolte des esclaves en 1811

« Zordi sobat ! »

Ce mardi 7 novembre à 10h sur le parvis de la mairie de Saint-Leu, le Komité Éli, présidé par Yvrin Rosalie, a présenté aux médias la 18e édition de la commémoration de la révolte des esclaves réunionnais en 1811. Une révolte qui a marqué notre histoire et que Yvrin Rosalie a commencé à célébrer avec ses amis — dont l'historien Gilles Gérard — avec une belle prestation musicale et ce mot d'ordre sur son tricot : « Zordi sobat ! ».



Yvrin Rosalie et ses amis du Komité Éli hier matin devant la stèle en hommage aux esclaves rebelles.

Cette commémoration 2017 de la révolte des esclaves de la région de Saint-Leu en novembre 1811 autour d'Élie, Jean, Gilles et leurs frères rebelles au bassin Misouk de la ravine du Trou se déroulera pendant trois jours. En voici le programme :

1. Hommage à la ravine du Trou le samedi 11 novembre à 8h, à côté de l'École Éli au Piton Saint-Leu. À 16h, mot de bienvenue dans le Parc du 20 Décembre. À 19h, projection du film "Élie ou les forges de la Liberté" de William Cally et d'un film sur Martin Luther-King, suivie d'un kabar.

2. Kabar au Parc du 20 Désanm en face de la mairie de Saint-Leu le dimanche 12 novembre. 7h : riz chauffé. 9h : dépôt de gerbes devant la stèle en hommage aux esclaves, Place de la Mairie. 10h : conférence / débat (sobatkoz'). 12h : pique-nique partagé suivi d'un grand kabar.

3. Randonnée historique le dimanche 19 novembre au Piton Rouge (lieu de maronage). Départ devant le Conservatoire Bo-

tanique de Mascariens à Colimaçons à 8h ; retour à 18h.

Pour tout contact : Yvrin Rosalie - 0692 53 85 02.

« Nou tienbo,
nou larg pa ! »

Voici par ailleurs des extraits d'un bref rappel historique de cette « Révolt pou la liberté 1811 / La révolte des sans noms » transmis aux médias par le Komité Éli : « C'est le 5 novembre 1811, alors que l'île était sous domination anglaise, qu'Éli, Gilles, Prudent, Fulgence et une cinquantaine d'autres esclaves, la plupart appartenant à la famille Hibon, partirent du Bassin Misouk dans la ravine du Trou vers Saint-Leu pour réaliser leur révolte. Cette insurrection était organisée, pensée et réfléchie depuis de longs mois. Elle visait les propriétaires Blancs de Saint-Leu et leurs richesses (vivres, argent, hardes, vin,...) trésors qu'ils avaient eux-mêmes entassés au prix de leur sueur dans le magasin des

propriétaires.

Munis de haches, bâtons, de kalou, de tambours, de lansiv et d'un drapeau, armés de leur courage et de leur détermination, ils descendirent dans le quartier de Saint-Leu avec l'intention de mettre un terme à l'exploitation et à la domination des maîtres et de se libérer du système esclavagiste.

Partant de Saint Leu, ils voulaient atteindre tous les quartiers de l'île et amener les autres esclaves à se joindre à eux et à participer aux combats. Ils s'attaquèrent d'abord à la propriété de Jean Macé, tuant celui-ci et saccageant sa demeure, puis ils s'en prirent à celles des Hibon, situées aux alentours.

La révolte dura du 5 au 8 novembre 1811. Dénoncée par un esclave qui voulait protéger les maîtres — l'esclave Figaro qui dès le 4 novembre a révélé le complot —, cette révolte fut brusquement réprimée par la riposte des maîtres accompagnés d'esclaves enrôlés. Plus de 300 esclaves participèrent à cette insurrection ; plus d'une trentaine furent tués lors des combats, 145 furent arrêtés, emprisonnés à Saint-Denis et jugés ; d'autres comme Éli réussirent à s'échapper. Il se rendra peu de temps après et rejoindra ses compagnons. Le 11 février 1812, le tribunal réuni en la cathédrale de Saint-Denis jugea les rebelles de Saint-Leu. Il prononça la peine de mort contre 25 accusés, dont 15 furent exécutés dans divers quartiers du pays. D'autres furent condamnés aux fers à perpétuité ou à temps.

Pou bann konbatan la libèrté, an souvnans nou tansèt, nou tienbo, nou larg pa ! ».

Festival International du Film d'Amiens 2017

« L'ombre des cannes », maloya, moutia et poésie : nos îles ensemble au FIFAM

Gratifié d'une nouvelle équipe, le 37^e Festival d'Amiens aura lieu du 10 au 18 Novembre prochains et sa nouvelle direction, la fougueuse Annouchka de Andrade pense à nous, aux « îles sœurs » malgaches, swahili-comoriennes, seychelloises et créoles des Mascareignes : en cela elle innove. En effet pour la première fois les cinéastes de ce jeune « cinéma » (au sens de « production de films-pays »), celui des îles du sud-ouest de l'océan Indien, « l'Indianocéanie » sera honorée. Ce grand festival ouvert pour « tisser le monde » est l'un des principaux dans l'hexagone, avec, grâce à son « père » et directeur de 1981 à 2013 Jean Pierre Garcia. Il est connu pour ses liens avec la Francophonie (l'Afrique, entre autres) et avec l'Amérique Latine. Il inaugure bientôt, du 11 au 18 novembre par ce programme, parmi plein d'autres, ce qui ne fut jamais encore fait... Une idée pour la COI.

Bénéficiaire de la bourse « Brouillon d'un rêve » de la SCAM, et produite par WE FILMS (Jonathan Rubin), ainsi que par un financement participatif chaleureux, avec l'aide de Reunion Première (RFO), la militante culturelle et jeune réalisatrice Sophie Louys envisage d'aller à Amiens pour être présente toute la semaine du festival, et pas seulement pour la toute PREMIÈRE de son film « Dann fon mon kèr » : un thème et une forme hardis, en 49 minutes. Premier film indépendant sur les dieux de textes en créole (ou autres) réunionnais, ou « fonnkezer », son film nous « met dans le rond » : pas celui d'une bataille-cos, mais au milieu d'un cercle d'amies et amis, « an dalonaz » comme dit kreol. On y verra présentés par Jack Beng Thi, sculpteur s'ouvrant à tous les champs de l'expression, Anne Cheynet, Franky Lauret, Christian Jalma - Floyd-Dog et bien d'autres ! On y verra aussi des sorties initiatiques dans l'île Haute, l'île-mystères-tragiques...

Le charmant court-métrage de fiction autoproduit et réussi de Laurent Pantaléon « La face cachée du père Noël » projeté dans le nord français lui soufflera son air d'alizé bizarre et souriant, car il montre un chaud Noël d'été austral, par son personnage, petit créole pauvre et modeste père de famille qui, sans le sou, cherche des cadeaux « pou son bann zanfan ». « La face cachée du père Noël » surprit et

plut à.. Ouagadougou, au FESPACO 2017, et ailleurs, comme à Vérone, en Italie, à Toulouse). Dans ces deux titres, de Sophie Louys et celui de Laurent Pantaléon, la présence si vraie mais « autre » de Flyod-Dog / Christian Jalma. Antoine du Vignaux, l'Ader (dès 1981) encouragent ce créatif issu du peuple, au calme timide, mais de diseur flamboyant. En ce moment, il énumère de semaine en semaine, en public, avec Karl Kugel, autour d'un vrai BAOBAB dionysien (*) sa reconstruction-rite du monde.

Les terres des insulaires, par eux-mêmes

Mickaël Gence, militant réunionnais de l'image pour une révision nécessaire pour l'histoire récente de son île, viendra au FIFAM présenter son travail « Rassine Papa, Monmon : un passé qui passe mal ». Ce doc de 70 minutes est pour lui le premier de plusieurs. Doc en Ile le révéla au public réunionnais ces mois derniers. La Creuse qu'un destin injuste et incroyable lia sous un mauvais signe à... La Réunion des gens très pauvres : ce film ré-examine cela sans mélodrame, avec pudeur donc avec force. Une terre insulaire : dans « Sirena », Camille Bessièrre-Mithra réinvente une fable de l'océan à travers l'inconscient d'un jeune créole. Cet acteur de nombreux films de La Réunion et même de Guyane devient réalisateur, dans le grand élan créatif que vit une jeu-

nesse réunionnaise restée trop longtemps consommatrice-point-trait.

Une série d'autres « premières » aura lieu (beaucoup sont réunionnaises), parmi lesquelles le curieux et touchant film de fiction d'Olivier Carrette « Le mafatais », un titre de 40 minutes qui suscitera disons, des captations affectives et des débats à l'île de La Réunion... Sensible aux formes générales des reliefs, je sens que dans « Le mafatais » le héros évolue depuis les monts-autour-du-cirque-sans-route-ni-autos (Mafate), vers les Bas, la côte et le destin... Alors que toute autre est la vision de l'île moderne cherchant ses racines dans l'autre sens, c'est-à-dire vers les Hauts : « Au-delà de Cap Noir » est le documentaire de création d'Alain Dufau, son seul et très complet (mais discrètement allusif) film réunionnais.

Nous devrions aussi avoir quelques heures au festival FIFAM de Hedi Abidi, pour son film nouveau doc dionysien (*), en première en Europe pour ce film, mais aussi pour le reggae « austral » du groupe du Chaudron-St Denis qu'il défend et illustre « KOM ZOT ».

L'île Maurice sera représentée au FIFAM par David Constantin, peintre, cinéaste, formateur, créateur et directeur du Festival ILE COURT. En première partie de sa soirée, l'île Maurice offrira un film court inédit en Europe, remarqué au festival de Madagascar, œuvre d'un des stagiaires de son organisation : « Lot koté lagar », de O'Brian Vinglassalon. Une soirée leur sera consacrée avec l'excellent premier long mé-

trage de David Constantin, dont la première réunionnaise eut lieu au regretté festival FIFAI : « LONBRAZ KANN ». Film dont on souhaite la sortie en salles dans l'ensemble français, hexagone et dans les autres îles que les Mascareignes !

« D'une île au monde »

Madagascar bénéficiera d'un événement que le FIFAI organisa à La Réunion il y a une décennie et plus, après avoir accueilli et aidé, grâce à Louis Gonzague Hubert, le réalisateur Solo Ignace Randrasana par les actions internes aux riches « CARREFOURS DE L'IMAGE » de l'ILOI, depuis 1995, suivant un Forum des Images historique, en 1993, puis les études sur « La Réunion, plateau de tournage » (dirigée par Alain Séraphine, ILOI, 1995). C'est là que, par la volonté de Paul Vergès et de son groupe, La Réunion fut le premier « pays » parmi les Outre-mers français à bénéficier d'un organisme de promotion du cinéma, lié au CNC (***) qui fut d'abord nommé l'AD-CAM, puis changea de nom, pour trouver une forte impulsion une fois dirigé par Françoise Kersebet, et qui maintenant s'intitule l' « AFR » : l'Agence Film Réunion.

L'événement sera la première en France (et en Europe) d'un film qui fut objectivement - disons-le - censuré à la distribution, « ILO TSY VERY-MAD 47 ». En soi ce film est une archive rare, et sa présence là est due à l'association FIFAI-Ader. Mais soulignons un fait qui à lui seul fait l'événement : cheville ouvrière avec son mari César Paes, de Laterit Productions-éditions, Marie-Clémence Andriamonta-Paes présentera ce film pour une soirée spéciale au FIFAM, car c'est aussi thème de son travail en cours. C'est à elle que le FIFAM doit cet acte résolu : accorder à ILO TSY VERY-MAD 47 une nouvelle traduction originale en

sous-titres français, bien plus sériuse que l'antérieure, et signée par un historien malgache vivant à Paris.

2017 : voici donc au FIFAM une grave commémoration hexagonale de cette tache terrible dans l'histoire de la décolonisation française : les « événements » de Madagascar, en 1947. « Mad » = fou... Mad..47!

Les Seychelles ? Les militants réunionnais du créole se souviendront combien cela paraissait « révolutionnaire » quand la F. Abel Gance proposait aux associations du Port, et de toute l'île et un jour... sur un grand mur blanc du quartier de La Source, à Saint-Denis, dès 1988, en cinéma 16 mm, le film de Gérard Le Chêne -Alain d'Aix « Vivre en Créole ». Grâce au FIFAM, ce film introuvable de 1981 sera de nouveau visible. Un film sur... et « par » les Seychelles, puisque réalisé en osmose avec la militante du créole (et ministre) Gabrielle d'Offay. On lui souhaite après Amiens un retour ému dans nos îles indianoocéanes... Car les Seychelles furent le premier pays de notre région à décider que le créole (de « Franconésie ») fut, avec l'anglais et le français, la langue nationale de ce pays unique. Les Seychelles devenues depuis le pays du grand festival « Bann Zil ».

Les Comores ? Ce ne sont là que quelques aperçus, car il y aura plein de découvertes, au FIFAM, sur ces premiers « Ecrans d'Indianocéan » : on pourra découvrir par exemple au FIFAM une création originale de l'ardente Christine Salem, qu'elle conçut avec un cinéaste colombien de talent, c'est le film CM « Cilaos ». Découvrir un très beau film-conté de Mounir Allaoui, et pour l'Union Comorienne, la réalisatrice comorienne vivant à Bruxelles Hachimiya Ahamada sera membre d'un jury... Et puis on verra au FIFAM, travaillant avec les Universités, les membres des associations malgaches et comoriennes de la Picar-

die, moult réunionnais et créoles des « Hauts de France ». Un lycée d'Arras (le sait-on ?) a même créé un événement Maloya avec ses élèves, il y a quelque mois. Ce fut gentiment signalé par la judicieuse nouvelle chaîne TV de service public France Info : rare qu'on voie un lycée du coup si enthousiaste en zone tempérée !

Dans leurs chants, les peuples

Le maloya ? Une reine du maloya sur l'écran : Christine Salem, ainsi que les « rois » antérieurs du Maloya seront là, grâce au cinéma. Mention spéciale pour mettre en premier dans cette série les quelques images uniques que fit Gérard Le Chêne de l'inoubliable TON PA, roi du MOUTIA : le maloya des Seychelles. Sur l'écran... bien sûr Danyèl Waro, mais en portrait intime, grâce au beau « Fyèr batar » (2002) filmé par Thierry Hoarau, cinéaste et photographe.

Et puis on verra du rare, droit surgi des origines : les rois-chanteurs populaires présentés dans le film introuvable « Maloya Dousman » de Jean-Paul Roig (1994, 57 min). Ce titre réapparaît enfin grâce au FIFAM.

Site du Festival international du film d'Amiens : www.fifam.fr

Alain Gili

(*) C'est bien sûr Saint Denis de La Réunion, la très jeune et très peuplée « première ville des outre-mers ».

(**) CNC : Centre National du Cinéma.

In kozman pou la rout

« Olèrk ou i di lo moun kouyon v'alé dann syèl, lé pli profétab mazine in shamo va pass par lo trou d' zéguy »

Sa in kozman i sort dann in péi i apèl l'Abisini é pou sak la lir in pé nouvo tètaman, sa i rosanm in plézantri. Promyé bout i parl in kouyon, in so si zot i vé, poitan dann l'évanzil i parl in « pov d'espri » : donk la pa in moun bète, mé konm k'i diré in moun sinq épi inosan. Sa la pa lo mèm z'afèr ! Dann dézyèm bout i parl lo shat d'in zéguy. Ebin la pa lo pti trou nana dann la tête zéguy mé la port Jérizalem-in port lété pa si tèlman larz. Astèr si ni mète lo dé sitasyon inn déyèr l'ot ni pé di « bien éré bann pov d'espri pars zot v'alé diré dann paradi ». Lo dézyèm sé : sar pli dir pou in rish rant dann paradi ké pou in shamo pou pass par lo trou d'in zéguy. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot tête la dsi é bni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Féklèr – Rankont - 9 épi 10 novanm 2017

Somenn isi nana in rankont dsi manyèr aprann épi ansèrv bann lang. Pètète bann léktèr nout zournal i pé dir : ala in kolok anplis é avèk sa kabri i manz salad. Pètète galman tout lo bann zésétou nana isi va kontant azot z'ot vyé fonn kroiyans épi va di ala ankor in manyèr pou fé rant lo patoi dann l'ékol alé oir sa sé in n'afèr i ansèrv dann n bann famiy.

Si ni anparl bann lang demoun i koz isi La Rényon, ni anparl lo fransé, ni anparl galman nout kréol rényoné. Mi koné pa kosa i kont dir dsi d'ot lang nana in minorité d'moun i pratik in pé sansa mèm in bonpé : nana lo shimaoré in bon kantité d'moun i koz, nana tamoul i ansèrv dann tanpl, épi ankor la lang bann zarab madégaskar. Antansyon mi di pa sa, pou inpé sote dsi mon palto, mé pars moin pèsonèl mi pans dsi la késtyonn lang i vo myé ète rish plito k'ète pov... In bonpé z'instriman lé pli valab ké trépé.

Trépé, sé sak bann demoun lé pou lo fransé, lo fransé épi arienk lo fransé, épi la mor pou lé z'ot, akomansé par lo kréol rényoné in pé téi anparl fiziyé... an atandan lo tan i fé son travaye é i fé alé lé z'ot lang. Mé ni koné in tik-tak konmsa sa i marsh pa é lo sèl rézilta, pou in bonpé d'moun, sé apovri nout bann zoutiy nout langaz, donk apovri nout pansé, apovri ankor nout kapasité kiltirèl.. D'isi mi antan in pé apré souf dann mon trou d'zorèy akoz ou i rode midi dézèr d'laprémidi, akoz fé konpliké kan i pé fèr sinp.

Malorèzman si té i pé fèr sinp nana lontan noré té fine fé. La késtyonn lang, isi La Rényon, lé konpliké. Nou mèm rényoné nou lé konpliké ! L'édikasyon avèk l'instriksyon lé konpliké galman é kan lé konpliké lé bon konm di lo kont an avoir in méyèr konésans dsi lo problèm. In méyèr konésans ? Oui, sak bann shèrchèr LaRényon épi in pé tout péi i trouv é i pé an inform anou. Ala in kolok anplis, Ou i mé pa in kolok initil mi pé asir azot.

In kolok « Lofis la lang kréol La Rényon » épi lo CIRCI, in sant roshèrh l'inivèrsité i spas l'inivèrsité La Rényon.

Justin